



**HAL**  
open science

## À propos de quelques figures de la violence politique féminine sous la Troisième République

Fanny Bugnon

► **To cite this version:**

Fanny Bugnon. À propos de quelques figures de la violence politique féminine sous la Troisième République. Impossibles victimes, impossibles coupables. Les femmes devant la justice (XIXe-XXe siècles), Presses universitaires de Rennes, pp.201-211, 2009, Histoire. halshs-00641910

**HAL Id: halshs-00641910**

**<https://shs.hal.science/halshs-00641910>**

Submitted on 17 Nov 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Fanny Bugnon, « A propos de quelques figures de la violence politique féminine sous la Troisième République », in Frédéric CHAUVAUD et Gilles MALANDAIN (dir.), *Impossibles victimes, impossibles coupables. Les femmes devant la justice (XIXe-XXe siècles)*, Rennes, PUR, 2009, p. 201-211.**

Une femme peut-elle se mêler de politique quand le suffrage universel masculin ne l'y autorise pas, et qui plus est lorsqu'elle agit en transgressant les normes pénales<sup>1</sup>? S'interroger à propos de la conjugaison de ces deux interdits n'est peut-être pas inutile. En effet, ce qui nous intéresse ici tient à la réception de la violence politique des femmes sous la Troisième République, dans une perspective d'analyse du discours social, c'est-à-dire en reconstituant le contexte discursif global dans lequel émergent les discours<sup>2</sup>, et en confrontant, comme des faits sociaux et historiques, les représentations de la violence politique des femmes.

En 2001, le colloque *Femmes et justice pénale* pointait le silence relatif des historien-ne-s sur les crimes politiques commis par des femmes, tout comme il soulignait le caractère récent de l'histoire des représentations des femmes impliquées dans des affaires à dimension politique. La délinquance et la criminalité féminine à motivation politique constituent donc une piste historiographique relativement récente qui mérite attention, et pour laquelle il est pertinent d'introduire le genre « comme une question dans la régulation des systèmes de contrôle<sup>3</sup> ».

Il s'agit donc d'interroger en ce sens les perceptions de la violence politique féminine, en s'appuyant sur quelques figures de la France de la Troisième République, de déterminer la dimension sexuée des discours, au regard de la construction historique de la différence des sexes, alors même que les Françaises ne sont pas encore reconnues comme des citoyennes au même titre que leurs homologues masculins. Et pour cela éclairer quelques figures, souvent méconnues, de la violence politique féminine.

## **Contextualisation et essai de typologie**

### ***Exclus de la citoyenneté***

Dans la France de la Troisième République, les femmes sont dépourvues des droits politiques dont disposent les hommes. Cependant des groupes défendant l'émancipation des femmes se constituent peu à peu ; un mouvement féministe émerge<sup>4</sup>. Si des femmes se sont massivement mobilisées lors des poussées révolutionnaires en 1830, et plus encore en 1848, leur action collective demeure cependant confidentielle jusqu'à la fin des années 1860. À partir de ce moment, se diffuse davantage, à travers des conférences, des réunions publiques et des écrits, la revendication collective de l'émancipation féminine. En revanche, la question du suffrage féminin ne s'impose qu'au tout début du XXe siècle selon des modalités et des stratégies multiples<sup>5</sup>.

1 Je remercie vivement Christine Bard pour sa relecture très attentive de la présente contribution.

2 Marc Angenot, 1889. *Un état du discours social*, Québec, Le Préambule, 1989, p. 13-41.

3 Michelle Perrot, « Introduction », in Christine Bard, Frédéric Chauvaud, Michelle Perrot et Jacques-Guy Petit (dir.), *Femmes et justice pénale. XIXe-XXe siècles*, Rennes, PUR, 2002, p. 12.

4 L'adjectif « féministe », employé par Alexandre Dumas fils en 1872, désigne au départ, dans le vocabulaire médical, « la féminisation pathologique du sujet masculin ». Voir Christine Bard, « Pour une histoire des antiféminismes », in *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999, p. 21-37, et Karen Offen, « Sur l'origine des mots féminisme et féministe », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 3, juillet-septembre 1987, p. 492-496.

5 Laurence Klejman et Florence Rochefort, *L'égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris,

Hubertine Auclert<sup>6</sup> constitue une pionnière du combat pour le suffrage en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, optant pour des initiatives pour le moins inédites lorsqu'elle annonce en 1880 sa grève de l'impôt au motif suivant : « je ne vote pas, donc je ne paie pas ». Les suffragistes s'organisent véritablement à la Belle Époque. Les mouvements modérés mènent des actions de sensibilisation auprès de l'opinion et de lobbying en direction des hommes politiques. Dans les partis politiques, quand ils ne leur sont pas interdits, les femmes sont relativement peu présentes et très discrètes. Cependant, la question des droits politiques amorce son entrée dans les instances françaises à la Belle Époque avec le dépôt, en 1901, de la première proposition de loi sur le vote des femmes, limité à celles n'ayant pas de mari pour les représenter. Malgré les propositions de loi fréquemment déposées, envisageant de manière plus ou moins restrictive le suffrage féminin, il faudra attendre l'ordonnance de 1944 pour que les femmes deviennent électrices et éligibles.

Cette exclusion de la citoyenneté politique pose la question de savoir si, dans ce contexte, les femmes peuvent être des sujets, des actrices politiques. Si les militantes féministes le sont pour l'historien-ne, sont-elles perçues de la sorte par leurs contemporains ? Elle invite également à interroger, au-delà des modes de légitimation de la violence, le sens de la revendication politique d'un acte délictueux ou criminel par une femme dépourvue de droits politiques. Comment le fait de poser, pour une femme, un acte violent et illégal comme un acte politique est-il perçu ? La question de la médiatisation est ici centrale et peut être constitutive de la stratégie de certaines militantes. Pour que cet acte pénètre l'espace du discours social, et pose donc la question de l'affirmation politique d'une femme par un acte illégal, certains paramètres doivent être réunis pour faire émerger une affaire politique et notamment que cet acte s'inscrive dans les luttes et enjeux politiques du moment et qu'il trouve une tribune, qu'il s'agisse du prétoire ou de la rue<sup>7</sup>.

On peut alors se demander si le traitement, par des hommes, des crimes et délits politiques commis par des femmes rejoint celui de la criminalité féminine de droit commun ou celui des crimes politiques commis par des hommes. La question de l'articulation entre représentations et inégalités sexuées se pose également. Évoquant le cas des femmes révolutionnaires russes du tournant du XX<sup>e</sup> siècle, Marie-Claude Burnet-Vigniel affirme l'importance de la dimension sexuée dans l'appréciation de la violence politique, expliquant que « la militante encourait certainement un blâme social plus lourd que l'homme, comme si s'ajoutait, dans son cas, au délit politique qui justifiait seul la répression contre ses compagnons, un crime de dénaturation de la femme<sup>8</sup> ». Ce blâme social est notamment incarné par la négation de la dimension politique des actes conduisant ces femmes devant les tribunaux. Ce qui concourt, d'une manière générale, – et nous y reviendrons – à invisibiliser et donc dépolitiser leurs actes.

### **Topoï et menaces**

Pour essayer, modestement, de penser ensemble quelques figures de la violence politique féminine et de déterminer les éventuels processus parallèles de traitement, on peut se pencher sur l'articulation de quelques figures comme la pétroleuse, l'anarchiste et la suffragiste. Les *topoï* qui nous intéressent rencontrent un écho majeur dans la presse, c'est pourquoi il faut rappeler le rôle

Presses de la Fondation nationale des sciences politiques/Des femmes, 1989, chap. 8. Voir aussi Christine Bard, *Visages du suffragisme français*, www.musea.fr.

<sup>6</sup> Hubertine Auclert, *pionnière du féminisme*, textes choisis, présentation de Steven C. Hause, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Bleu autour, 2007 ; Steven C. Hause, *Hubertine Auclert. The French Suffragette*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1987.

<sup>7</sup> A propos de la définition de la forme « affaire », voir Luc Boltanski, Élisabeth Claverie et Nicolas Offenstadt (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes.. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007.

<sup>8</sup> Marie-Claude Burnet-Vigniel, « Femmes russes dans le combat révolutionnaire », *Cultures et sociétés de l'Est* n° 12, 1990, p. 15.

essentiel des journaux dans la construction et la diffusion des figures déviantes, de ces nouvelles classes dangereuses, essentiellement jeunes et urbaines<sup>9</sup>.

Actrices de la Commune, les pétroleuses sont construites et mobilisées comme une figure inquiétante, incarnant en quelque sorte, en miroir, le reflet « politique » de la vitrioleuse, figure classique de la criminalité féminine, de la femme vengeresse<sup>10</sup>. Avec insistance, les discours sur les communardes lient dangerosité et laideur, notamment à propos de Louise Michel<sup>11</sup>. Durant la Troisième République, le souvenir de la Commune est notamment entretenu par l'intermédiaire de la figure repoussoir de la pétroleuse, furie symbole du désordre politique et social. Ce *topos* est également réactivé pour les militantes anarchistes individualistes<sup>12</sup>, telle Rirette Maitrejean<sup>13</sup>, adeptes de la propagande par le fait, mêlant action politique et illégalisme, qui focalisent en effet les craintes à la Belle Époque. C'est également le cas pour Germaine Berton<sup>14</sup>, militante anarchiste qui assassine le secrétaire de rédaction de l'Action Française en 1923.

L'affaire Germaine Berton se révèle particulièrement intéressante car la protagoniste est une double mineure, en raison de son sexe et de son âge. Âgée de 20 ans, agissant seule, elle revendique son crime et en affirme clairement les motivations politiques : elle a voulu venger Jean Jaurès, réparer l'injustice de l'acquittement de Villain, et faire payer ceux qu'elle considère comme les responsables officieux, à savoir l'Action française. S'adressant à Léon Daudet lors de son procès, elle déclare: « J'ai voulu vous tuer parce que vous étiez responsable de l'assassinat de Jaurès. Je suis anarchiste, mais cela ne m'empêche pas de vénérer Jaurès<sup>15</sup> ». En ce sens, elle peut être rapprochée d'une autre figure : celle de la nihiliste russe<sup>16</sup> qui alimente, en France, les discours de menace de l'étranger, souvent évoquée à travers le champ lexical de la maladie. Ces femmes qui ont participé au mouvement populiste russe de la seconde moitié du XIXe siècle, notamment au sein de Narodnaia Volia (« La volonté du peuple »), Vera Figner et Vera Zassoulitch en tête, allant jusqu'à assassiner le tsar Alexandre II en mars 1881<sup>17</sup>, sont perçues à la fois comme les vecteurs et les symptômes d'une « maladie sociale », de la fièvre révolutionnaire, menaçant de contaminer la France et de mettre en danger son ordre social. Le registre de la contagion est activé de manière récurrente dès qu'il est question de violence révolutionnaire hors du cadre national, en particulier pour le terrorisme russe, qui se revendique comme tel en prônant l'action individuelle violente et le

---

9 Dominique Kalifa, *L'encre et le sang. Récits de crimes dans la France de la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995.

10 Édith Tomas, *Les Pétroleuses*, Paris, Gallimard, 1963 et Odile Krakovitch, « Violence des Communardes : une mémoire à revisiter », dans *Revue historique*, CCXCVII/2, 1997, p. 521-531.

11 Édith Thomas, *Louise Michel ou la Velléda de l'anarchie*, Paris, Gallimard, 1971. Voir aussi Paul Lidsky, *Les écrivains contre la Commune*, Paris, La Découverte, 1999 (1ère éd. 1970) ; Bertrand Tillier, *La Commune de Paris, révolution sans images? Politique et représentations dans la France républicaine (1871-1914)*, Seyssel, Champ Vallon, p. 455-468.

12 Marie-Jo Dhavernas, *Les anarchistes individualistes devant la société de la Belle Époque, 1895-1914*, thèse de 3e cycle d'histoire, université Paris-X, 1982 ; Gaetano Manfredonia, *Études sur le mouvement anarchiste en France (1848-1914)*, thèse de doctorat d'histoire, IEP de Paris, 1990 ; Anne Steiner, *Les En-dehors. Anarchistes individualistes et illégalistes à la « Belle Époque »*, Paris, L'Échappée, 2008.

13 Propagandiste anarchiste, elle milite au sein de la mouvance parisienne, notamment autour du journal *L'Anarchie* et côtoie les illégalistes de la Belle Époque, ce qui lui vaudra, notamment, d'être poursuivie dans le procès de « la bande à Bonnot » en 1913. Voir Rirette Maitrejean, *Souvenirs d'anarchie. La vie quotidienne au temps de la « bande à Bonnot » à la veille d'août 14*, Quimperlé, La Digitale, 1988.

14 Fanny Bugnon, « L'affaire Germaine Berton ou comment éclipser une criminelle politique », dans Benoît Garnot (dir), *Normes juridiques et pratiques judiciaires*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, p. 295-304 ; et « Germaine Berton : une criminelle politique éclipsee », *Nouvelles Questions Féministes*, « Les logiques patriarcales du militantisme », vol. XXIV, 3, 2005, p. 68-85.

15 *Le Libertaire*, 20 décembre 1923.

16 Christine Fauré, *Terre, terreur, liberté*, Paris, François Maspéro, 1979.

17 Vera Zassoulitch, *Quatre femmes terroristes contre le tsar* ; textes réunis et présentés par Christine Fauré, Paris, François Maspéro, 1978.

sabotage, ébranlant ainsi fortement le régime tsariste.

Enfin, la dernière figure qui nous intéresse ici pour éclairer les perceptions de la violence politique féminine est celle de la féministe radicale qui pratique l'action directe, c'est-à-dire qui recourt à des pratiques non reconnues par la légalité pour dénoncer les inégalités de droit et de fait entre les femmes et les hommes<sup>18</sup>. Marqué par l'individualisme radical et proche à ce titre de la tradition anarchiste de la propagande par le fait, cette forme d'activisme féministe vaudra à plusieurs d'entre elles d'être traduites en justice. Des actions spectaculaires sont en effet menées. Citons le cas d'Hubertine Auclert et Madeleine Pelletier, recourant à l'agitation politique en pénétrant, en mai 1908, dans des bureaux de vote parisiens alors que se tiennent les élections municipales. Quand la première renverse une urne électorale le 3 mai 1908, la seconde brise une vitre lors du second tour, le 10 mai 1908, ce qui leur vaudra d'être condamnées, pour avoir troublé l'ordre public, à une amende de seize francs, avec sursis<sup>19</sup>. La presse, tel *Le Petit Journal* titrant « l'action féministe », rend compte de manière erronée des événements, amalgamant les différents épisodes de l'agitation suffragiste du printemps 1908 en représentant notamment Madeleine Pelletier renversant une urne.

Première femme interne des asiles de la Seine en 1903, Madeleine Pelletier<sup>20</sup> a notamment de particulier, outre la pratique clandestine des avortements, le rejet des codes classiques de la féminité, le port du costume masculin et le choix d'un « célibat militant<sup>21</sup> », lié à la revendication de sa virginité, le tout étant constitutif d'un féminisme intrinsèquement subversif, sciemment transgressif. Mais il faut surtout souligner ici sa revendication du droit à l'autodéfense et à la militarisation des femmes, revendication qu'elle met en pratique en adoptant le port du revolver.

Cette initiative rencontre d'ailleurs un écho certain, lorsqu'en 1911 qu'Arria Ly, féministe et journaliste toulousaine proche de Madeleine Pelletier, revendique publiquement le droit au duel pour les femmes ce qui ne manque pas de choquer ses contemporains<sup>22</sup>. Prônant également toutes deux le célibat, ces « oublieuses des devoirs de leur sexe<sup>23</sup> » échappent ainsi au contrôle sexuel des hommes. L'amalgame est alors fait par les contemporains entre activisme féministe et transgression violente. C'est ainsi l'occasion, pour les commentateurs, de réaffirmer, chacun à leur manière, leur position à l'égard des revendications égalitaires et du suffrage féminin : l'hostilité des gardiens de l'ordre sexué ou le silence relatif de ceux qui rejettent la démocratie représentative. En ce sens, la figure de la féministe radicale rejoint, sans pour autant s'y superposer, celle(s) de la criminelle politique de la Troisième République,

Si ces femmes nourrissent les peurs sociales au même titre que les hommes, la dimension sexuée joue à plein en ce qu'elles sont perçues comme une catégorie spécifique et qu'elles alimentent des figures qui ne sont pensées qu'au féminin. Il n'y a, en effet, ni « fruit vénéneux », ni « vitrioleur », et encore moins de « pétroleur ».

---

18 Outre Laurence Klejman et Florence Rochefort, *L'égalité en marche*, op. cit., voir aussi Christine Bard, *Les filles de Marianne*, Paris, Fayard, 1995, chap. 10 et Joan W. Scott, *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme* Paris, Albin Michel, 1998 (1996), chap. 4 et 5.

19 Steven C. Hause, *Women's Suffrage and Social Politics in the French Third Republic*, Princeton, Princeton University Press, 1984, p. 101-09, et la thèse d'Edith Taïeb à paraître aux PUR.

20 Christine Bard (dir.), *Madeleine Pelletier. Logique et infortunes d'un combat pour l'égalité*, Paris, Côté femmes, 1992. Voir aussi Claude Maignien et Charles Sowerwine, *Madeleine Pelletier, une féministe dans l'arène politique*, Paris, Éditions ouvrières, 1992.

21 Claude Maignien, « Parcours biographique », in Christine Bard (dir.), *Madeleine Pelletier. Logique et infortunes d'un combat pour l'égalité*, Paris, Côté femmes, 1992, p. 15.

22 Andrea Mansker, « 'Mademoiselle Arria Ly Wants Blood!' The Debate on Female Honor in Belle Époque France », *French Historical Studies*, 2006, vol. 29, n°4, p. 621-647.

23 Jacques Bertillon, *La dépopulation en France : ses conséquences, ses causes, mesures à prendre pour la combattre*, Paris, F. Alcan, 1911, p. 201.

## Schémas et enjeux discursifs

La question qui se pose est alors celle du traitement discursif de la transgression. Il importe ici de mettre en relief les permanences, les contradictions et les mutations des discours à l'œuvre à propos de ces figures féminines de la violence politique.

### *Miroir des peurs sociales*

Ces discours s'inscrivent dans le cadre plus vaste des peurs urbaines, dont il ressort que la dangerosité des femmes est perçue comme supérieure à leur présence effective dans la criminalité et à celle des hommes : « Les femmes criminelles apparaissent d'autant plus inquiétantes qu'elles sont rares, comme si leur faible présence était inversement proportionnelle à leur dangerosité<sup>24</sup> ». Les criminelles sont en effet assimilées à une menace plus vaste, révélant ainsi les angoisses relatives aux transformations sociales, si l'on en juge par les propos de quelque pamphlétaire : « Je veux indiquer que tout le mal moral résulte dans les décompositions sociales, aux heures des civilisations raffinées, du fait même que la femme se déprave, perd son caractère naturel, croit s'émanciper en s'affublant du carcan masculin. Il ne faut pas que l'homme passe de l'activité à la passivité, et la femme de la passivité passe à l'action<sup>25</sup> ». Dans les années 1920, l'affaire Germaine Berton inquiète particulièrement en ce qu'elle met en acte le leitmotiv anarchiste « vivre sa vie ». Elle rassemble les différentes caractéristiques des figures qui hantent l'imaginaire social : elle est jeune, célibataire, provinciale fraîchement débarquée à Paris, ne travaille pas, milite au sein de la mouvance anarchiste parisienne et a déjà eu affaire à la justice. En marge, en rupture, rejetant les valeurs traditionnelles de l'époque en somme. Le fait qu'elle agisse au nom de motivations politiques ne manque pas d'être souligné : « Un crime célèbre, une femme, une jeune fille de vingt ans au banc des accusés et non pas pour un de ces crimes passionnels qui arment de couteaux ou de revolvers de jolies mains trop prompts, mais pour un crime politique, un crime d'idées, voilà du nouveau, n'est-ce pas<sup>26</sup> ? »

L'anarchiste peut ainsi être considérée, au regard des représentations dont elle est l'objet, comme une figure exacerbée de la femme déviante. En filigrane, elle révèle les angoisses sociales qui se cristallisent autour de la question du corps des femmes et qui se traduisent par une réaffirmation de l'ordre social et sexué. En effet, le corps, et en particulier la sexualité, apparaissent comme un véritable enjeu social. A ce titre, on remarque l'hypersexualisation et la prépondérance des descriptions physiques dont ces femmes sont l'objet. « Vue par ses ennemis, la femme révolutionnaire apparaissait d'emblée, par contraste avec la norme sociale, comme suspecte d'*immoralité*. Elle ne pouvait prétendre au titre d'honnête femme<sup>27</sup> ».

De la même manière que les nihilistes russes, les actrices de la violence politique en France voient ainsi leur mœurs passées au crible et accusées de leur caractère dénaturé, voire décadent. Une telle collectionnerait les amants ; une autre serait lesbienne quand celle-là serait une avorteuse et celle-ci une avortée. Ce « relâchement des mœurs » est appuyé par des descriptions physiques, dans une logique proche de la tératologie, qui insistent sur la bestialité, la laideur ou les marques du vices empreintes sur leur visage. En se superposant, ces deux types de discours visent à renforcer

24 Frédéric Chauvaud, « Introduction à la quatrième partie », dans Bard et alii (dir.), *Femmes et justice pénale. op. cit.*, p. 276.

25 Georges Grandjean, *De la dépravation... des femmes... des décadences !*, Paris, Maison d'art et d'édition, 1919, p. 16-17.

26 *Le Petit Parisien*, cité dans *Le Libertaire*, 20 décembre 1923.

27 Marie-Claude Burnet-Vigniel, « Femmes russes dans le combat révolutionnaire », *Cultures et sociétés de l'Est* n° 12, 1990, p. 15.

l'idée selon laquelle l'ordre social, construit sur l'idée d'un ordre biologique, est menacé par celles qui tenteraient de s'en affranchir, le corps des femmes étant, en creux, considéré comme support de l'identité nationale. Cette conception naturaliste de l'ordre social vise à « stigmatiser [les femmes] au nom d'un ensemble de représentations et de normes qui se donnent comme des vérités "naturelles" et universelles pour mieux particulariser, et surtout exclure de l'espace social où s'élaborent les décisions concernant le contrat social font partie de l'arsenal des modalités de la domination<sup>28</sup> ».

Les criminelles politiques sont alors assimilées à certains mouvements contestant l'ordre social, tels le néo-malthusianisme, l'illégalisme ou encore le féminisme radical. En cela, ces discours s'inscrivent dans un contexte doublement marqué par le courant nataliste et la diffusion des idées néo-malthusiennes, idées dont la promotion est assurée tant par des militantes féministes comme Nelly Roussel, que par l'intermédiaire de la mouvance libertaire<sup>29</sup>. La réponse législative s'est notamment traduite par la mise en place d'un nouveau dispositif en 1920, réprimant, notamment, « la propagande anticonceptionnelle », dispositif renforcé, dans un souci d'efficacité, par la correctionnalisation des pratiques abortives en 1923.

Une fois encore, le cas de Germaine Berton, la « Vierge noire » à l'« existence dérégulée<sup>30</sup> » l'illustre : « Sèche, froide, fausse, elle manie sans amour, sans enthousiasme, les grands mots dont elle fait ses excuses : individualisme, anarchie [...]. Vanité de ce qu'elle croit être ses idées et qui ne sont que ses instincts déchaînés, vêtus des réminiscences de tristes lectures [...]. Vanité d'être anormale et monstrueuse [...]. Paresse qui semble lui avoir interdit l'amour : les débauches de cette fille n'ont été que des coucheries que nul effort de cœur ou d'esprit n'essayait d'embellir<sup>31</sup> ». Les idées politiques qui ont guidé son crime apparaissent alors comme la concrétisation de son immoralité : « Elle trouva dans l'anarchie une satisfaction plus grande à ses instincts vagabonds et farouchement indépendants<sup>32</sup> ».

Mettre l'accent sur le caractère jugé immoral de la vie privée de ces figures déviantes joue sur la lecture du crime. L'engagement politique, tout en étant pointé du doigt, semble comme atténué par le fait qu'il soit celui d'une femme, et donc d'un non-citoyenne. Il n'est alors considéré que comme une finalité de la décadence morale. Les mœurs se révèlent ainsi davantage condamnables que les actes. Une double sanction est donc à l'œuvre : celle de la contestation politique violente, renvoyant ainsi à la marginalité, et celle de la transgression sexuée que cette contestation matérialise dès lors qu'elle est menée par des femmes. Et, en cela, elle permet de poser plus largement la question de la déviance des femmes, qui s'exprime notamment par la focalisation des discours sur leur corps.

### ***Dépolitisation ambivalente***

Partant, un double processus s'observe, et ce de manière permanente, tendant, d'un côté, à la relativisation des actes commis, ou plutôt des motivations qui les ont guidés, et de l'autre, à la stigmatisation. Dans un cas comme dans l'autre, il est surtout question de réaffirmer la différence sexuelle, en recourant notamment à la psychologie pour disqualifier les actes commis. Autrement

---

28 Erika Apfelbaum, « Domination », in Helena Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré et Danièle Senotier (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, PUF, 2004, p. 46.

29 Voir Francis Ronsin, *La grève des ventres, Propagande néo-malthusienne et baisse de la natalité française, XIXe-XXe siècles*, Paris, Aubier, 1980.

30 *Le Petit Parisien*, 24 janvier 1923.

31 *L'Action française*, 19 décembre 1923.

32 *Le Matin*, 11 décembre 1923.

dit, soit ces femmes sont maintenues et réassignées dans leur catégorie de sexe, et, dans ce cas, la dimension politique en est contestée, quand elle n'est pas tue ; soit la dimension politique est admise, ce qui rend alors leur appartenance de sexe de l'ordre de l'impensable et tend à les placer « hors-nomenclature ».

Le processus de relativisation relève en effet d'une tendance à dépolitiser le geste, quel que soit le propos de l'intéressée. On tend ainsi à lui retirer l'initiative de son geste. Elle est alors présentée comme victime de ses sentiments, manipulée par d'autres, quand elle n'est pas folle, si l'on en juge par le cas de Violet Gibson, internée jusqu'à sa mort, en 1956, pour avoir tenté d'assassiner Mussolini en avril 1926<sup>33</sup>. En somme, inférieures sur le plan légal, ces actrices de la violence politique demeurent inférieures sur le plan social et symbolique, parfois même pour ceux auprès desquels elles seraient censées trouver des soutiens, à savoir dans leur propre camp militant. Les antagonismes politiques peuvent ainsi se rejoindre, non pas tant en reconnaissant la capacité des femmes à être violentes, y compris avec des motivations politiques, mais en soulignant leur fragilité et leur incapacité à se défendre : « tu es leur victime, et nous ne permettrons pas qu'ils s'acharnent plus longtemps sur toi » lit-on dans *Le Libertaire* du 30 mars 1923 à propos de Germaine Berton. Dans la même veine, ses adversaires affirment que la militante anarchiste ne peut être qu'une exécutante : « Toutes les paroles de Germaine Berton montrent qu'elle a été guidée, aiguillée, informée, conseillée<sup>34</sup> ».

De l'autre côté, la stigmatisation s'appuie sur le registre de la figure monstrueuse et de la menace qu'elle incarne, celle de l'altérité repoussoir<sup>35</sup>. La figure du monstre est ainsi particulièrement mobilisée dans le cadre de crime de sang. « Est-ce une femme? » peut-on ainsi lire en première page de *L'Action française* pour l'ouverture du procès de Germaine Berton<sup>36</sup>. Son cas pose la question de l'accès aux armes comme point de cristallisation dans la perception d'une double transgression de la loi pénale au regard des faits qu'elle a commis et des assignations de sexe. Les discours reflètent notamment la stupeur suscitée, de manière permanente, par la violation de cet interdit social majeur pour les femmes : le fait qu'elles emploient des armes contrarie en effet le monopole de la violence et de l'État et des hommes, bouscule la « construction sociale de l'inégalité des sexes » par la distribution sexuée de l'accès aux outils et aux armes<sup>37</sup>. Pourtant, certains épisodes historiques, et en particulier révolutionnaires, ont pu brouiller l'idée d'une assimilation systématique des pratiques armées à un monde d'hommes, non sans résistances. C'est notamment le cas au moment de la Révolution française : celles que l'on a pu présenter comme des « miracles de la liberté » sont alors masculinisées ; elles se battent comme leurs homologues masculins et leurs exploits militaires en font des hommes<sup>38</sup>, dans un processus de virilisation globale. Mais dans la France de la Troisième République, et hors de l'épisode violent comme la Commune, il n'est guère d'espace pour penser la violence politique féminine.

En ce sens, ce double processus souligne une tendance plus globale à dépolitiser en taisant le délit ou le crime politique, qu'il s'agisse d'atténuer la responsabilité de son auteure et/ou la portée politique de l'acte sanctionné. Une fois encore, la dimension politique à l'œuvre dans l'engagement

33 Luc Nemeth, « Non coupable... mais « folle » : le cas de Violet Gibson », in Christine Bard et alii (dir.), *Femmes et justice pénale, op.cit.*, p. 233-242. Pour élargir la question de la psychiatisation des auteur-e-s d'attentats, cf. Steve Poole, *The Politics of Regicide in England, 1760-1850*, Manchester et New York, Manchester University Press, 2000.

34 *L'Action française*, 8 février 1923.

35 Anna Caiozzo et Anne-Emmanuelle Demartini (dir.), *Monstre et imaginaire . Approches historiques*, Paris, Créaphis, 2008.

36 *L'Action française*, 19 décembre 1923.

37 Paola Tabet, *La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998.

38 Dominique Godineau, « De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution française », *Clio*, numéro 20/2004, *Armées*, p.43-69. Voir aussi, pour une période plus récente, Geneviève Pruvost, *Profession, policier : sexe, féminin*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2007.



de ces militantes est en grande partie évacuée. Si leur violence est actée, des motivations non politiques sont cependant avancées, traduisant parfois la menace plus grande d'un désordre des sexes que ces femmes pourraient incarner.

La violence politique féminine invite en somme à interroger l'ordre social et sexué de la France de la Troisième République. Envisagée à la fois comme une menace et un symptôme de la dissolution sociale, elle demeure perçue comme une déviance encore davantage contre nature. Cependant, son traitement rejoint celui, plus général, des femmes en justice, notamment par la relative mansuétude, à l'exception peut-être des communardes<sup>39</sup>, et surtout la faible postérité en regard de leurs homologues masculins. Preuve en est le déplacement du judiciaire sur le terrain de la morale et de la moralité, notamment en termes sexuels, et la disqualification politique prégnante dont ces non-citoyennes demeurent l'objet.

Ces femmes incarnent en somme une triple altérité : femmes dans un monde où la violence est majoritairement et visiblement masculine, violentes et par là en opposition avec les assignations sexuées, et revendiquant un acte politique quand elles sont dépourvues du plein exercice de la citoyenneté. La permanence du discours social à propos de ces figures féminine de la violence politique tend à considérer ces femmes comme les boucs émissaires – non exclusifs – d'une société qui tente de réaffirmer l'ordre social. Et cela est particulièrement le cas en période de crise, si l'on en juge par le traitement dont sont l'objet les communardes, comme si la réaffirmation de la virilité devait permettre de faire taire, dans une société pourtant en mouvement, toute tentative de contestation de cet ordre sexué. Les discours révèlent ainsi le rapport à l'exception, à l'anormalité, à la contestation de l'ordre et les mécanismes de régulation sociale mis en œuvre, judiciaires ou non.

---

39 Voir à ce sujet la contribution de Quentin Deluermoz, « Ambiguë criminalité : le traitement judiciaire des femmes de la Commune ou le retour à l'ordre sexuel et politique » dans le présent volume.